

Rappel : Tous les lots concernés par la désalcoolisation partielle doivent préalablement être revendiqués auprès de l'ODG en Comté Tolosan. Ils feront l'objet de 2 contrôles (100% des lots) : 1 avant désalcoolisation et 1 après désalcoolisation.

Document à transmettre au minimum 1 mois avant la première opération de désalcoolisation.

Identité opérateur (nom ou raison sociale)

Adresse :

CP : Ville : Portable :

Email : Tel fixe :

Description du lot destiné à la désalcoolisation partielle

N° de lot et cuve contenant le vin destiné à la désalcoolisation	Cépages (si revendiqués)	Couleur 1=rouge 2=rosé 3=blanc	Millésime	Volume destiné à la désalcoolisation (hl)	Observations Date de désalcoolisation partielle
					.../...../.....
					.../...../.....

Description de l'opération de désalcoolisation partielle

Procédé(s) utilisé(s)	TAV initial	TAV visé après opération	Lieu de stockage du vin avant désalcoolisation partielle	Lieu de l'opération de désalcoolisation partielle	Lieu de stockage du vin partiellement désalcoolisé

L'opérateur atteste de l'exactitude des renseignements reportés sur la présente déclaration. **Il s'engage à faire une nouvelle déclaration s'il modifie le ou les lots avant désalcoolisation partielle.**

Date de dépôt de déclaration :/...../.....

Signature de l'opérateur :

Cadre réservé au contrôle ODG

Date de réception :/...../.....

Contrôle interne		Contrôle externe
Avant désalcoolisation	Après désalcoolisation	Après désalcoolisation
Date :	Date :	Date :
Lot :	Lot :	Lot :

**Document à adresser à l'ODG par courrier à : FRIGP – BP 82256 – Auzerville- 31322 Castanet Tolosan
ou par mail à : frigp@frigp-so.fr**